

**Arrêté du 1er décembre 2009 portant désignation des membres du jury de l'examen de contrôle des connaissances relatif à la spécialisation de «droit des collectivités territoriales» prévu par l'article 43-5 du décret n° 73-609 du 5 juillet 1973**

**NOR : JUSC0928465A**

La ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés,

*Vu le décret n° 73-609 du 5 juillet 1973 modifié relatif à la formation professionnelle dans le notariat et aux conditions d'accès aux fonctions de notaire, notamment son article 43-5 ;*

*Vu l'arrêté du 25 juin 1996 fixant la liste des certificats de spécialisation des notaires ;*

*Vu la proposition du Vice-Président du Conseil d'État en date du 23 novembre 2009 ;*

*Vu la proposition du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 12 octobre 2009 ;*

*Vu l'avis du Conseil supérieur du notariat en date du 11 septembre 2009 ;*

ARRÊTE :

**Article 1**

Le jury de l'examen de contrôle des connaissances relatif à la spécialisation de «*droit des collectivités territoriales*» prévu par l'article 43-5 du décret du 5 juillet 1973 susvisé est composé comme suit :

**I. - Titulaires**

**Président :** Monsieur Bertrand FAURE, professeur des universités à l'université de la Rochelle ,

**Membres :** Monsieur Dominique LALANDE, conseiller au tribunal administratif de Melun ; Maître Christian NOVEL, notaire à Grenoble ;

**II. - Suppléants**

**Président :** Madame Clotilde DEFFIGIER, professeur des universités à l'université de Limoges ;

**Membres :** Madame Sylvie PELLISSIER, vice-président du tribunal administratif de Versailles ; Maître Pierre LEUFFLEN, notaire à Lyon.

**Article 2**

La directrice des affaires civiles et du Sceau, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin Officiel* du ministère de la justice et des libertés.

Fait à Paris, le 1er décembre 2009

Pour la ministre d'État, garde des sceaux,  
ministre de la justice et des libertés,  
Par déléation  
La directrice des affaires civiles et du Sceau

**Pascale FOMBEUR**